



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2025-011

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

RENOVATION / DEMOLITION / RECONSTRUCTION PARTIELLE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DES
COMBES - MISSIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) DE NIVEAU 2
ET CONTROLE TECHNIQUE

Pour les prestations de rénovation / démolition / reconstruction partielle du centre socio-culturel des Combes – missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 2 et contrôle technique.

EN CONSÉQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que le marché a pour objet les missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 2 et contrôle technique dans le cadre de la rénovation / démolition / reconstruction partielle du centre socio-culturel des Combes.

Considérant que les prestations sont réparties en 2 lots, détaillés ci-dessous :

Lots	Désignation	Montant estimatif HT
01	Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) de niveau 2	12 000 €
02	Mission de contrôle technique	20 000 €

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Pour le lot 01 Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 2

La passation du marché de prestations intellectuelles n° 2431 conclu,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et

La société CSPS 3D, 16 Ter chemin de la Croix Sollière – 73100 BRISON SAINT INNOCENT

Pour un montant de 16 532,50 € HT.

Pour le lot 02 Mission de contrôle technique

Le lot 02 a été déclaré infructueux en l'absence d'offres conformes. En effet les deux offres remises ont été déclarées irrégulières.

ARTICLE 2 :

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer le présent marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 3°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision Marchés**

Numéro attribué à l'acte : **DDM-2025-011**

Objet de l'acte : **RENOVATION / DEMOLITION / RECONSTRUCTION PARTIELLE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DES COMBES - MISSIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) DE NIVEAU 2 ET CONTROLE TECHNIQUE**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché (travaux, fournitures, services)**

Date de l'acte : **15 janvier 2025**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-217300656-20250115-lmc1H32963H1-AR**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H32963H1**

Date de transmission en Préfecture : **16 janvier 2025**

Date de réception en Préfecture : **16 janvier 2025**

Publication : **du 16 janvier 2025 au 18 mars 2025**